

Version du 7 février 2020

Conférence interparlementaire pour la PESC et la PSDC

Zagreb (2-4 mars 2020)

PROJET DE CONCLUSIONS

La conférence interparlementaire :

1. Constate que l'environnement stratégique de l'Union est devenu instable ; estime que l'UE doit endosser un rôle de premier plan au niveau mondial, et défendre et promouvoir activement ses valeurs et ses intérêts dans le monde entier, notamment en matière de multilatéralisme, de droit international, de démocratie et de droits de l'Homme ;
2. Rappelle que les partenaires traditionnels se retirent de la scène internationale, ce qui accroît la pression sur la coopération et les institutions multilatérales, et que les puissances régionales affirment de plus en plus leur présence ;
3. Souligne, par conséquent, la nécessité urgente d'une coordination politique et stratégique forte, et d'une action extérieure plus unifiée et proactive afin que l'Europe puisse faire face aux multiples défis qui pèsent directement ou indirectement sur la sécurité des États membres de l'UE et de leurs citoyens ; souligne l'importance d'améliorer l'efficacité de la politique étrangère et de sécurité commune, notamment en réexaminant ses processus décisionnels ;
4. Rappelle que, pour devenir un acteur plus efficace dans son voisinage et au-delà, l'UE doit être en mesure de s'allier à des partenaires stratégiques de même sensibilité dans le monde entier ; à cet égard, appelle à une amélioration de la capacité à anticiper et à répondre aux conséquences de la mondialisation, ainsi qu'aux nouvelles priorités et alliances établies par les puissances émergentes ;
5. Soutient l'initiative visant à créer de nouvelles plateformes de dialogue politique au sein de l'UE en pleine coopération avec les États membres, afin de dégager des positions européennes communes sur les questions actuelles de l'architecture de la sécurité de l'UE et d'ouvrir la voie à un processus décisionnel plus efficace dans le domaine de la politique de sécurité ;
6. Souligne le rôle crucial que jouent les parlements par le biais de la diplomatie parlementaire, de la médiation et de la prévention des conflits, en tant que pilier de la PESC de l'UE ; appelle à une participation accrue des parlements nationaux et du Parlement européen au contrôle, à la surveillance et à la gestion de tous les instruments extérieurs de l'UE ; réaffirme l'importance des parlements nationaux et du Parlement européen dans leur rôle d'acteurs de la PESC en tant que « puissance douce » ;

7. Se félicite de l'engagement de la Commission en faveur de la perspective d'adhésion des Balkans occidentaux et de la réaffirmation de l'énorme importance stratégique que cette région revêt pour l'Union ; souligne son engagement en faveur de l'élargissement, qui reste un pilier important de la politique étrangère de l'UE ; réaffirme que l'UE doit adopter une position ambitieuse et crédible sur l'élargissement ;
8. Prend note de la nouvelle méthode d'élargissement ; réaffirme que l'UE devrait continuer à guider les pays des Balkans occidentaux vers l'adhésion et invite le Conseil européen à continuer à soutenir la perspective européenne des Balkans occidentaux ; souligne que l'élargissement est un processus fondé sur le mérite et qu'il est conditionné par le respect par ces pays des critères de Copenhague, des principes de la démocratie, des libertés fondamentales et des droits de l'Homme et des minorités, et de l'État de droit, et par des résultats concrets atteints par chaque pays en ce qui concerne le respect des critères pertinents ;
9. Rappelle que la perspective européenne constitue un puissant catalyseur pour les réformes, la consolidation démocratique et le renforcement du contrôle de l'UE dans les pays candidats et candidats potentiels ; note que l'Albanie et la Macédoine du Nord satisfont toutes deux aux exigences de l'UE pour l'ouverture des négociations d'adhésion ; attend avec intérêt le sommet UE-Balkans occidentaux, qui se tiendra à Zagreb en mai 2020, en vue de donner un nouvel élan au processus d'élargissement ;
10. Souligne que l'UE devrait continuer à se concentrer sur les Balkans occidentaux également dans le domaine de la sécurité et de la défense tout en leur apportant un soutien en matière de renforcement des capacités pour contrer les menaces hybrides et cybernétiques, notamment par un dialogue structuré, des exercices et une communication stratégique ;
11. Reconnaît que la stabilité de l'Union est affectée par la situation dans son voisinage oriental et méridional, et encourage le développement de relations stratégiques plus étroites avec les partenaires de l'Est et du Sud ; rappelle le potentiel transformateur de l'Union pour les régions et les pays voisins ; réitère son soutien au partenariat oriental ; souligne toutefois que, pour être plus efficace, le partenariat oriental a besoin d'un nouveau dynamisme et d'une approche renforcée pour parvenir à une plus grande convergence, conformément aux aspirations de chaque pays, dans l'esprit du principe « donner plus pour recevoir plus » et dans le plein respect de la conditionnalité politique ; à cet égard, attend avec intérêt la discussion sur les priorités et les objectifs du partenariat oriental pour la période au-delà de 2020 à l'occasion du prochain sommet du partenariat oriental ; souligne qu'il importe de compléter tout effort en termes politiques et de sécurité par une stratégie claire visant à assurer la sécurité dans la région du voisinage méridional et à promouvoir les valeurs et les processus démocratiques ;
12. Reconnaît les efforts des États membres dans le domaine de la sécurité et de la défense visant à renforcer davantage la coopération européenne en matière de défense, entre autres par la poursuite de la mise en œuvre, la consolidation et la cohérence des initiatives de défense lancées (CSP, EACD, FED, mobilité militaire), et par le

développement de la dimension industrielle et de recherche de la défense de l'UE ; encourage la poursuite du débat en cours sur la proposition de facilité européenne pour la paix ; soutient la coopération mieux ciblée entre l'UE et l'OTAN en tant qu'investissement clé dans la sécurité européenne et contribution aux relations transatlantiques ;

13. Invite à une coopération plus étroite et plus cohérente entre les parlements nationaux et le Parlement européen dans le domaine de la sécurité et de la défense ; souligne la nécessité d'assurer un contrôle parlementaire efficace des initiatives dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune ;
14. Salue l'examen stratégique de la CSP et invite les États membres à s'engager pleinement avec l'ambition de définir progressivement une politique de défense commune conformément aux dispositions de l'article 42 du TUE, renforçant ainsi l'identité européenne et son indépendance afin de promouvoir la paix, la sécurité et le progrès en Europe et dans le monde ; recommande à la Commission et au vice-président/haut représentant de partager leurs réflexions à cet égard dans leur rapport sur les 100 premiers jours de leur mandat ;
15. Souligne l'importance de maintenir la dotation budgétaire et le niveau d'ambition initialement proposés pour le FED et la mobilité militaire dans le cadre financier pluriannuel 2020-2027, ce qui contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE en matière de sécurité et de défense ; soutient une approche stratégique au développement de capacités communes à long terme ; souligne la nécessité d'inclure dans le FED un volet relatif au soutien à la passation de marchés, rendant ainsi opérationnelles la solidarité et la cohésion européennes en matière de renforcement des capacités de défense, et invite fermement la Commission et le vice-président/haut représentant à considérer cette question comme une priorité ;
16. Rappelle qu'une approche inclusive en matière de médiation, de prévention et de résolution des conflits est primordiale pour leur viabilité à long terme, et que la résolution des conflits est plus efficace lorsque la parité et l'égalité entre hommes et femmes sont respectées tout au long du processus ; invite la Commission et le SEAE à prévoir l'engagement structurel des femmes dans toutes leurs activités liées à la gestion des crises ; invite l'UE et les États membres à contribuer activement à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, et de ses résolutions de suivi ;
17. Salue l'engagement du vice-président/haut représentant à travailler en étroite collaboration avec les parlements nationaux et le Parlement européen ; se réjouit de coopérer avec le vice-président/haut représentant sur les questions importantes débattues lors de cette conférence ; exprime son souhait d'évaluer avec le vice-président/haut représentant lors de la prochaine CIP les progrès réalisés sur ces questions.